


Nos priorités : éthique et transparence.

Notre volonté sera d'intensifier la participation des citoyens à la vie communale et de les inscrire dans

 **un projet collectif d'avenir pour notre commune.**

Il s'agit donc d'axer nos idées dans un cadre de **démocratie participative** où le citoyen se sentira concerné et sera placé au centre du débat public. Il devra se sentir associé au processus de mise en œuvre des grands projets de la commune.

Nous aurons la volonté d'**installer une plate-forme communale des quartiers** ayant pour objet de renforcer le lien social entre tous les Jemeppois.

Les axes prioritaires de notre programme :



La sécurité :

- . Accorder à notre zone de police mono communale les moyens humains et financiers pour accentuer sa présence sur le terrain (engagement de 3 policiers).
- . Engager un médiateur de quartier (contact direct avec les jeunes).
- . Engager un médiateur de conflit (résoudre rapidement les conflits de voisinage).
- . Mettre tous les moyens à la disposition de la police pour prévenir et combattre les phénomènes d'incivilités et de drogues.
- . Mettre en place tous les dispositifs de prévention pour assurer une bonne sécurité routière.
- . Renforcer la sécurité des usagers dits « faibles » (piétons, cyclistes, écoliers, personnes à mobilité réduite) dans le cadre du plan de mobilité.



La protection de l'environnement :

- . Sauvegarder l'environnement naturel de l'entité, valoriser et créer des espaces verts.
- . Entretien régulièrement les sentiers communaux ainsi que le parcours VITA.
- . Instaurer un contrat de rivière sur l'Orneau et sa vallée en collaboration avec les entités voisines.
- . S'octroyer les compétences d'un éco conseiller
- . Diminuer la masse annuelle de déchets produite par habitant pour réduire le coût du traitement et la taxe appliquée par la Région wallonne.
- . Favoriser les **collectes sélectives** des encombrants et maintenir le service gratuit à la population.
- . Maintenir la taxe de la collecte en l'état actuel **mais pour le même prix, gérer mieux et moins cher.**
- . Maintenir la propreté des voiries **partout dans l'entité.**



L'adhésion aux nouvelles technologies :

- . Animer le site internet d'accueil de la commune : forums de discussions et de débats qui favoriseront la participation citoyenne.
- . Mettre à disposition les technologies de l'information et de la communication pour différents services communaux (demandes de documents administratifs, manifestations diverses,...)
- . Multiplier les points d'accès à internet dans toutes les bibliothèques de l'entité.



L'adhésion aux énergies renouvelables :

- . Entrer dans le cadre de projets novateurs pour utiliser et développer les nouvelles formes d'énergie renouvelable (bio méthanisation, valorisation des filières « bois », solaire, ..) au

sein des bâtiments communaux si la rentabilité est réellement démontrée.

Les affaires sociales :

Aides à la recherche d'emploi :

- . intensifier les rôles joués par l'A.L.E. (agence locale pour l'emploi) et le SLAIE (service local d'accueil et d'information pour l'emploi) dans les aides pour rechercher un emploi et octroyer les « chèques services ».
- . engager des jeunes dans le cadre du projet « été

solidaire ».

CPAS :

- . Créer un centre de planning familial
- . Organiser un service de garde, d'aide à domicile et d'aide aux déplacements pour les personnes handicapées.
- . Créer un restaurant social au sein de la maison de repos.

Le logement social :

- . Poursuivre la construction de logements sociaux en collaboration avec les intercommunales.
- . Intégrer dans les logements sociaux des logements adaptés aux personnes handicapées.
- . Octroyer les logements sociaux en respectant les critères imposés par la Région wallonne et en toute transparence.
- . Transformer les logements insalubres ou inhabités en logements sociaux.

La petite enfance :

- . Poursuivre l'ouverture de crèches (une pour la section de Ham et une pour les sections de Onoz, Balâtre, Saint-Martin) pour répondre à la demande de plus en plus croissante.
- . Développer encore les services de gardiennes encadrées.

 **L'accueil extrascolaire (contrat avec l'ONE)**

- . Organiser des lieux d'accueil afin de proposer des activités ludiques et des services adaptés aux jeunes dans le cadre de l'accueil extrascolaire.
- . Promouvoir les écoles de devoirs en collaboration avec les associations des parents.
- . sécuriser les aires de jeux et les mettre en conformité

 **Les jeunes :**

- . Développer et intensifier les rôles du service « J ».
- . Créer un conseil communal des enfants et des adolescents en collaboration avec toutes les écoles de l'entité.
- . Susciter la participation de notre jeunesse aux manifestations patriotiques.

 **Les seniors :**

- . Maintenir la semaine du 3^{ème} âge instaurée par notre parti.
- . Créer un service d'aide aux déplacements de nos seniors.
 - .développer l'organisation d'activités récréatives pour nos aînés.

Intégration de la personne handicapée :

- .créer une commission consultative.

 **La mobilité :**

- .mettre en place un plan communal de mobilité.
- .négocier avec le TEC des aménagements de circuits et d'horaires, des dessertes particulières en fonction des besoins de la population locale.
- .tenir compte de tous les problèmes d'accessibilité de la personne à mobilité réduite dans l'étude de tous les projets communaux.



La politique du sport :

- .promouvoir le sport par une participation plus active de la commune dans les manifestations sportives et inciter les clubs à organiser des journées « portes ouvertes ».
- .améliorer, entretenir et compléter les infrastructures sportives (piste d'athlétisme, mur d'escalade,...)
- .organiser des manifestations sportives (jogging, tournois,..).
- .promouvoir plus visiblement le « chèque sport ».
- .remettre en état et sécuriser les installations du hall des sports de Jemeppe.
- .prévoir la création d'un nouveau centre sportif dans une autre section de l'entité.



Economie :

- .développer de façon attractive toutes les zones d'activité économique de l'entité.
- .être à l'écoute des commerçants de l'entité.
- .augmenter considérablement le budget destiné à favoriser et à développer le commerce local.
- .créer des incitants pour l'ouverture de nouveaux petits commerces locaux.



L'administration de la commune :

L'administration communale se doit de rendre service à la population. Dans un souci d'une constante amélioration, nous comptons :

- . Instaurer un guichet d'accueil pour mieux orienter la population dans les différents services
- . Créer un service administratif mobile pour les seniors et les personnes à mobilité réduite.

- . Assurer la formation du personnel (missions de plus en plus complexes et variées).
- . Assurer la gestion du personnel : établir un cadre, le compléter (manque de personnel), prévoir les évolutions de carrière et les nominations.
- . Favoriser la culture d'entreprise (recréer une ambiance de travail)
- . Ouvrir le bulletin officiel communal à toutes les formations politiques démocratiques afin qu'elles puissent s'exprimer en respectant des règles d'objectivité et de neutralité.



Les travaux :

- . Poursuivre l'entretien et la rénovation des voiries, routes et trottoirs.
- . Instaurer un tri des déchets collectés par le service des travaux.
- . Achever l'embellissement des places publiques de toutes les sections de l'entité.
- . Créer un service « environnement » : entretien des espaces verts, des places publiques, surveillance et sauvegarde de notre patrimoine environnemental



L'agriculture :

- . Être à l'écoute de tous les agriculteurs de l'entité.
- . Maintenir la commission agricole et intensifier ses rôles pour resserrer les liens entre agriculteurs.
- . Entretenir régulièrement les chemins agricoles et curer les fossés.



La culture, le patrimoine, les festivités locales et le tourisme :

- . Poursuivre le parachèvement du centre d'interprétation de l'homme de Spy.
- . Mettre en valeur le patrimoine historique et culturel de l'entité.

- . Octroyer des aides ponctuelles aux associations et pour les organisations de manifestations.
- . Rénover, moderniser et mettre en conformité les salles communales.
- . Valoriser les artistes locaux par une mise à disposition d'espaces d'exposition gratuits et accessibles à tout public.



Les finances communales : fiscalité et budget.

- . Maintenir la paix fiscale : **les taux des taxes et des impôts seront maintenus en leur état actuel.**
- . Mener une campagne attractive en terme de fiscalité vis-à-vis des investisseurs et des candidats bâtisseurs.
- . Présenter des budgets répondant aux priorités de la population de toutes les sections de l'entité avec un contrôle permanent de la charge de la dette.